

Séance du 07 avril 2022

N° 09-2022

DÉLIBÉRATION N°09 -2022 DELIBERATION CONTRAT SOLUTIONS CLOUD MICROSOFT

Date de la convocation : 28 mars 2022

Membres en exercice : 11

Présents : 09

Date d'affichage : 2022

Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Rhuis s'est réuni, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GOYARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-François GOYARD, Maire,

Xavier BERNARD, Jean Paul FÉLIX, Marie-Thérèse PARASKEVAS, Adjoints au Maire

Louisiane DUCHATEAU, Michel DUCHOSSOY, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Thierry SEUTIN, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES:

Jennifer MONTEIRO donne pouvoir à Jean-François GOYARD

Antoine DAVÈNE de ROBERVAL donne pouvoir à Xavier BERNARD

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À l'unanimité, Virginie FERRET-COURTEL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures trente.

DÉLIBÉRATION N°09-2022 DELIBERATION CONTRAT SOLUTIONS CLOUD MICROSOFT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat Solutions Cloud Microsoft avec l'ADICO.

L'Adico propose un devis de 224.03 € TTC qui est désigné de la façon suivante :

- Office 365 Business Standard - Tarif annuel (Contrat de 4 ans) : 136.69 € H.T
- Télémaintenance technique : forfait 1h : 50 € H.T

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser le Maire à signer le contrat.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire certifie en application
de l'article 2131-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales,
que le présent acte est rendu exécutoire
le 11 avril 2022

Le Maire,

Jean-François GOYARD